

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 07 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 07 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny



DELBU2023-02-008

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle transition écologique : service patrimoine et direction eau et assainissement

Technicien patrimoine et technicien eau et assainissement - Nomination lauréats de concours

Un technicien patrimoine et un technicien eau et assainissement sont inscrits sur la liste d'aptitude au concours de technicien principal 2^{ème} classe. Ces 2 agents sont à ce jour techniciens titulaires. Compte tenu de leurs fonctions et de l'avis favorable de leur encadrant, il est proposé de les nommer à ce nouveau grade.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} mars 2023 :

- * de créer 2 postes technicien principal 2^{ème} classe, 35h/semaine
- * de supprimer en conséquence les 2 anciens grades de technicien à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création de 2 postes de technicien principal 2^e classe (35h/semaine)
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ces postes
- De supprimer en conséquence les anciens grades à savoir : 2 postes de technicien à temps complet

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

